



CHIMIE ÉNERGIE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Industrie pharmaceutique : Un cadre juridique pour le contrat de chantier

L'accord portant sur le contrat de chantier a été signé par la FCE-CFDT, la CFTC et l'UNSA. Il sera applicable au lendemain de son extension.

La FCE-CFDT n'était pas demandeuse de cette négociation. Cependant, elle a fait le choix de fixer un cadre juridique pour l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille et éviter ainsi le recours au CDI de chantier pour des motifs non valables.

- La durée prévisionnelle du chantier doit être inférieure ou égale à 5 ans.
- Le seuil maximum de salariés embauchés en CDI de chantier est plafonné à :
 - 5% des effectifs de l'entreprise, dans les entreprises de 300 salariés et plus, avec une information trimestrielle du CSE le cas échéant, sur les CDI de chantier au sein de l'entreprise.
 - 10% des effectifs de l'entreprise, dans les entreprises dont l'effectif est inférieur à 300 salariés.
- L'accord prévoit une majoration du salaire de base avec une mention distincte sur le bulletin de paye. Ce salaire de base ne peut être inférieur à celui des salariés ayant un emploi équivalent, relevant du même groupe de classification et dont l'ancienneté est comparable.
- L'indemnité de rupture s'ajoute aux indemnités conventionnelles de licenciement. Le pourcentage de cette prime supplémentaire est fonction de la durée du contrat.
- Une priorité de réembauche d'un an.

Nous vous invitons à vous rapprocher des équipes CFDT pour avoir plus de renseignements et vérifier son application dans vos entreprises.

Vos représentants CFDT sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter

Coupon Contact CFDT à retourner à :

Nom : **Prénom :**

- Je souhaite vous rencontrer afin d'obtenir plus d'informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Tél :

Mail :



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !